

Le 16 avril 2021

SYNTHESE DES COMITES TECHNIQUES MINISTERIELS JEUNESSE ET SPORTS

MOUVEMENT DES PERSONNELS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

AVANCEMENT

Depuis le 24 mars, 3 CTM Jeunesse et Sports se sont tenus. Le rythme est soutenu, avec des groupes de travail et des temps de préparation préalables entre les organisations syndicales (OS) et la DGRH.

Vous trouverez dans ce SEP INFOS :

1. Les résumés des CTM JS
2. Une information importante relative au mouvement des personnels techniques et pédagogiques pour lequel nous avons obtenu une adaptation des délais après avoir regretté en instance les dysfonctionnements dans l'information et la communication faite aux collègues.
3. Les différentes dates à ne pas louper pour votre avancement

Pour consulter les Déclarations liminaires des derniers CTM Jeunesse et Sports :

<https://www.unsa-education.com/>

A chaque fois, nous alertons, avec les autres OS, l'administration sur les dysfonctionnements, inquiétudes et difficultés rencontrées dans les services. Ces prises de position portent parfois leurs fruits mais nécessitent une vigilance permanente.

Par exemple : nous réitérons nos alertes sur le délitement des services et le sentiment d'abandon des agents. De manière non limitative, on constate des baisses d'effectifs conjuguées à des charges de travail écrasantes et kafkaïennes (reporting COVID, SNU, vacances apprenantes, service civique...), une logistique défailante, une absence de visibilité sur l'action sociale et la gestion RH (pas de transmission aux agents des consignes relatives aux promotions et mutations, pas d'interlocuteur de proximité identifié), une implication hétérogène et parfois inappropriée des recteurs et des DASEN...

Par ailleurs, nous regrettons la présence de moins en moins régulière du politique durant ces instances (ministres, cabinet de la secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à l'Engagement...) et parfois de la DJEPVA...

Ce qu'il faut retenir du CTM JS du 24 mars 2021 :

Participait pour la première fois à ce CTM JS Monsieur Jérôme FOURNIER, expert de haut niveau chargé de l'animation et de la coordination "jeunesse, engagement et sports" auprès de la Secrétaire Générale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Plan national de formation et concours :

Les propos liminaires des OS mettent à jour de grandes insatisfactions.

OTE : des accueils mitigés dans les services favorisés sans doute par la crise sanitaire.

Les problèmes logistiques sont régulés au compte-goutte (usage de logiciels non compatibles entre les administrations ; adresse académique non fonctionnelle ; etc.) la distance entre les services est source de difficultés préoccupantes pour les agents (comment poser un arrêt maladie, des jours de congés, etc.) tout autant de faits dénoncés par les OS et entravant la bonne marche du service public !

Une perte de 45% des effectifs en 10 ans dans les rangs JS.

L'hémorragie des effectifs est dramatique dans les DRAJES et les SDEJS. Les conséquences sont multiples : peu adapté des anglicismes dans nos comptes rendus, des réalités s'imposent : certains agents souffrent de « burnout » (surmenage), de « bore-out » (ennui au travail) ou le « blurring », les d'autres vivent le « brown-out » (perte de sens). En cause, un empilement de missions et d'injonctions, parfois paradoxales, de la part des donneurs d'ordre (Recteur, Préfet, Agence, DJEPVA, DS, etc.) et un délitement des relations au sein des services.

Les établissements et les agences de JS sont les grands oubliés de l'OTE : les agents des établissements relevant du ministère des sports (17 CREPS, Etablissement etc.) et de la jeunesse (Agence du service civique, INJEP) sortent pour l'instant des radars de la DGRH de l'Education nationale. Les interventions des OS font leur effet sur la DGRH qui semble vouloir remédier à cette situation.

Le PNF (Plan national de formation) est ouvert, en théorie, à tous les agents du ministère ENJS.

Sur la forme : le schéma directeur de la formation est triennal (2019-2021 et 2022-2024) mais la présentation reste annuelle.

Plusieurs questions sont posées.

Comment prendre en compte nos besoins de formation : la DJEPVA et la Direction des Sports (DS) engageront des démarches de recueil de nos besoins de manière plus systématisée.

La DJEPVA et la DS ont adressé un questionnaire aux chefs de services et aux agents dans les services partis en formation dans les 5 dernières années.

Sur le fond : le SEP comme les autres OS s'est abstenu. La copie existe certes mais doit être enrichie de plusieurs éléments qui ont fait l'objet de discussion et d'amendements.

Plusieurs observations sont posées

Après la modification du concours de CEPJ en 2020, les spécialités retenues pour sélectionner les CEPJ doivent être entretenues dans l'offre de formation.

Des sessions doivent prendre en compte les 6 nouvelles spécialités.

Comment rendre accessible ce PNF au plus grand nombre ?

L'information est diffusée via les adresses académiques (prenom.nom@ac-academique.fr) en cours de déploiement sauf dans les établissements.

Les OS demandent que chacun et chacune d'entre nous puissent en disposer !

En effet, comment candidater ?

Des groupes de travail rassemblant OS et représentants de l'administration vont être déployés.

La refondation de la formation initiale est nécessaire admet la DGRH du MENJS.

Concernant la Formation Professionnelle statutaire (FIS) : un chantier est donc ouvert avec la volonté de créer un *continuum* : réunion de travail le 9 avril (bilan des 5 dernières années par le CREPS de Poitiers) et mai (la règlementation de la formation pour les agents publics).

Question : articulation du PNF et des PRF (maintenant Plans académiques de Formation), comment mettre une formation en place dans les DRAJES, les CREPS, etc.

Les OS s'abstiennent (UNSA, FSU,) d'autres votent contre.

Le SEP salue la proposition de la DJEPVA sur la base d'amendements déposés par EPA-FSU et soutenus par le SEP : *formation à la carte* sur la base des spécialités des CEPJ et reposant sur les offres des services pour constituer un réseau de spécialistes en lien avec le laboratoire des pratiques en vue d'approfondir certaines thématiques. Bref, l'animation d'un réseau-métier, d'un réseau de spécialistes est à créer et pas forcément un réseau de responsables de dispositifs.

Pour 2021, ce seront les 3 spécialités des concours 2020 et 2021. Puis les 3 autres.

Les concours en 2021

L'ouverture des concours en 2021 pour les 3 corps est saluée par l'UNSA. Néanmoins, les effectifs exsangues dans les services devraient conduire le ministre de l'ENJS à décréter « un plan Marshall » pour combler les déficits de postes en vue d'offrir aux usagers une qualité de service public que réclament nos partenaires et nos usagers.

Plafond d'emploi et postes vacants : travail d'identification et de synthèse des postes vacants en cours, avec une identification des lieux d'affectation.

La loi de finance de 2021 (BOP 214) prévoit un plafond de 2477 postes (ETP) dans les DRAJES et SDEJS (hors CTS sur BOP Sport). Etablissements : Transfert de PTP aux CREPS - BOP 214 avec 54,5 ETP en 2021, poursuivi par 5,5 ETP en 2022.

Un recensement des postes vacants s'impose conduisant selon l'UNSA et les autres OS au recrutement par voie de concours si possible de postes manquants. La DGRH va s'y employer. Nous connaissons sans doute le nombre de postes ouverts aux concours mi-avril. L'espoir est mesuré !

Ce qu'il faut retenir du CTM JS du 6 avril 2021 :

Après une heure de déclarations liminaires des différentes organisations syndicales, nous avons passé une heure à remettre en cause le fond et la forme du SNU. Au final :

- **Vote sur le projet d'arrêté instituant une indemnité d'encadrement du SNU :**

Les encadrant·es peuvent être des agent·es des 3 Fonctions Publiques ou des non-fonctionnaires. L'objectif de l'administration est d'encourager le volontariat auprès des agent·es du MENJS en reconnaissant leur engagement et leur implication. L'indemnité est journalière avec des montants variables selon les missions.

Cette indemnité est mise en place de manière temporaire jusqu'à l'ordonnance issue de la loi ASAP qui définira le cadre d'emploi (contrat de droit public, position d'activité ou congé ad hoc avec maintien du traitement pour les agents publics).

Sans rentrer dans le débat sur le SNU et notre grande perplexité sur le fond (qui doit rester éducatif) comme sur la mise en œuvre du dispositif, particulièrement dans un contexte de crise sanitaire, cette indemnité pourrait être légitime puisqu'elle représente un travail supplémentaire effectif.

Pendant, la mise en œuvre d'un séjour de cohésion sociale en juin interroge. Que les collègues volontaires soient enseignant·es ou issu·es des services Jeunesse et sports, ils-elles devront s'absenter de leur service pendant tout le mois de juin et ne seront pas remplacé·es. Qui absorbera le travail non effectué pendant cette période, pourtant chargée ? Sans recrutements supplémentaires spécifiques les personnels ne pourront plus assurer leurs missions de service public.

En 2021, 29 000 jeunes sont normalement concernés avec 3700 encadrants. Mais une fois de plus, on s'interroge lorsqu'on observe la situation dans le contexte de crise sanitaire...

L'UNSA a voté contre.

- **Agenda social : Florence Dubo, adjointe au DGRH, a annoncé le calendrier et les thèmes suivants :**

- **Formation Professionnelle Statutaire (FPS) :** 2 réunions les 9 avril après-midi et 15 avril matin (*ce GT est décalé. Il fallait plus de temps pour s'approprier la proposition de l'administration d'un arrêté unique portant organisation de la formation professionnelle statutaire des personnels de la jeunesse et des sports et faire des contre-propositions. Au-delà, se joue aussi la question du cahier des charges portant sur l'organisation effective de la FPS.*)
- **Groupe de Travail sur les CREPS (notamment les règles de gestion) :** 26 avril. Sur ce point, il est urgent de clarifier les choses car nous constatons que les collègues de ces établissements sont les grands oubliés de ce début d'année.
- **Effectifs, emplois et cartographie (champ Jeunesse et Sports) :** 3 mai après-midi (l'UNSA Education, comme plusieurs OS, a alerté sur ce calendrier tardif sachant que les épreuves écrites des concours CEPJ, Profs de sport et IJS débutent fin avril et que le mouvement s'annonce également. La DGRH va essayer de trouver une date plus avancée mais cela ne s'annonce guère évident)
- **Règlements intérieurs (DRAJES, SDJES...) :** 25 mai après-midi
- **Revoyure Lignes Directrices de Gestion JS (mobilité, carrière...) :** en juin
- **Indemnitaires :** en juin

- **Action sociale** : pas de calendrier défini. Florence Dubo a rappelé la consigne passée aux rectorats pour veiller à la non pénalisation des agents JS par rapport à leur situation antérieure, notamment sur la restauration collective. Elle a indiqué qu'un ambitieux chantier Grenelle prioritaire était en cours pour l'ensemble des personnels Education Nationale Jeunesse et Sports afin de garantir une égalité sur l'ensemble du territoire
- **Comités de suivi territoriaux Jeunesse et Sports** : 7 régions académiques ont fait remonter leur calendrier prévisionnel. Soit à peine la moitié. 5 comités ont été installés : 1 en février, 4 en mars. 3 compte-rendus sont remontés à la DGRH pour l'instant. La DGRH a donné comme consigne aux recteurs-rectrices de les organiser même s'il manque des noms dans les listes de représentants désignés par les OS. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants UNSA en région (nous contacter pour obtenir les contacts utiles).
- **Fichiers OSTIC** : chantier en cours... (listes de diffusion, mailings...)

Ce qu'il faut retenir du CTM JS du 14 avril 2021 :

Ce CTM était très important car nous devons nous prononcer sur les **futures instances de dialogue social** suite à la loi de transformation de la fonction publique de 2019 : périmètre du Comité Social d'Administration (CSA) Ministériel, périmètres des CSA de proximité et des nouvelles Commissions Administratives Paritaires.

L'UNSA Éducation et ses syndicats s'étaient fortement opposés à cette loi.

Dans les faits, les ambitions affichées de gain de « temps public » consacré au travail à mener en matière de mobilité et de promotion des personnels est désavoué par la réalité de ce que nous vivons depuis sa mise en place : les services de la DGRH voient leur charge de travail accrue, les représentants du personnel également, et surtout les personnels ne trouvent pas auprès de leur employeur la transparence promise.

Les évolutions et les premiers constats sont amers. Aucun des objectifs affichés n'est atteint. En particulier, les agents ne sont ni mieux accompagnés, ni mieux pris en considération par leur employeur public.

Nous reconnaissons la qualité du travail mené par la DGRH afin de limiter les effets de la loi sur les périmètres des CAP au sein de notre ministère. Cependant nous persistons à demander le maintien des prérogatives des CAP notamment en matière de mouvement et de promotion et des CAP spécifiques pour chaque corps des PTP.

Pour cette année, de nombreux dysfonctionnements internes aux services ont conduit à la diffusion tardive voire à la non-diffusion d'informations relatives aux carrières, aux avancements... Ces situations ont existé depuis 2010 mais les commissaires paritaires, qui étaient informés de toutes les instructions et autres notes liées à ces sujets, veillaient à ce tout le monde soit informé en temps utile ...

Le vote du SEP ne visait pas à sanctionner les périmètres des CAP proposés par l'administration, qui reflètent un compromis évitant le pire eu égard aux contraintes de la loi, mais à sanctionner le fait que cette loi ampute gravement la capacité des représentants du personnel à les défendre. Et il s'agissait également de s'inscrire dans une large dynamique intersyndicale consistant à demander une CAP par

corps (CEPJ, PS, CTPS...). Malgré un vote très largement défavorable, l'abstention du SEJS ne permet pas un réexamen de ce point lors d'un CTM de repli.

Dans les domaines qui relevaient précédemment des CAP, réduire l'action des syndicats à la seule appréciation des Lignes Directrices de Gestion, c'est méconnaître gravement un élément essentiel de leur représentativité, c'est faire peu de cas de celles et ceux qui sont les élu.e.s des personnels, élu.e.s pour leur défense tout au long de leur carrière. C'est aussi méconnaître le rôle fondamental du dialogue social dans la performance professionnelle collective dans nos sociétés démocratiques. Cela, nous ne pouvons que le dénoncer à nouveau.

Pour ce qui concerne les CSA, l'UNSA Éducation salue le maintien d'un CSAM dédié aux questions de jeunesse, de vie associative et des sports. Nous avons demandé et obtenu que ce CSA ministériel soit également compétent sur le sujet de l'éducation populaire. Nous déplorons cependant qu'un CSA spécial au niveau régional dédié à ces questions ne soit pas mis en place et avons proposé un amendement en ce sens. Qui n'a pas été retenu en raison d'arbitrages politiques.

Des amendements ont été pris en compte par l'administration. D'autres ont été refusés. Un courrier intersyndical a été envoyé en début de semaine à l'Élysée et au Premier Ministre. Car les arbitrages semblent placés à ce niveau.

En raison d'un vote unanimement contre, un CTM JS est reconvoqué le 23 avril pour se prononcer sur les CSA de proximité. Pour tenter de porter, avec les autres OS, un CSA Jeunesse et Sports de proximité à l'échelle de chaque région académique, incluant les personnels des SDJES, des DRAJES et des CREPS.

Mouvement des PTP 2021 : après le 17 mai, ce sera trop tard !

Deux types de postes sont proposés :

*Des **postes à profil** pour lesquels vous devrez obligatoirement solliciter un entretien avec le chef de service ; ces postes sont réellement **vacants**

*Des **postes génériques** ; ces postes sont considérés comme **susceptibles d'être vacants** et permettent de postuler sur tous postes de la structure concernée. En mentionnant l'un de ces postes dans vos vœux, vous aurez donc fait acte de candidature sur tous les postes du service considéré. Pour ces postes, il est conseillé que l'agent prenne contact avec le chef de service.

Les **demandes** de mutation se font uniquement en **version papier**, le self-service de RenoIRH n'étant pas opérationnel en 2021

L'agent ne peut refuser un poste demandé dans ses vœux, sauf cas de force majeure. Donc **réfléchissez à votre stratégie** pour l'ordre de vos choix !

Vous avez accès aux informations en suivant le lien :

<https://www.education.gouv.fr/promotions-et-mutations-des-personnels-techniques-et-pedagogiques-309437>

Vous trouverez également toutes ces informations auprès de la DRH de proximité, en académie.

Avancement, changement de grade, changement de corps : les dates importantes

Avancement dans le grade

Bonification d'ancienneté relative aux CEPJ et CTPS

Pour rappel, sont concernés les PTP :

- situés dans la 2^{ème} année de leur 6^{ème} échelon de la CN à la date du 31 août de l'année en cours ;
- qui ont une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8^{ème} échelon de la CN au 31 août de l'année en cours.

Chaque DRH de proximité a dû recevoir la liste des agents concernés, pour lesquels un entretien est obligatoire. Ces conclusions de ces entretiens, que vous aurez à signer, devront être renvoyées à la DGRH nationale au plus tard le **30 avril 2021** (délai de tolérance au 10 mai)

Accès à l'échelon spécial

Les listes des agents éligibles seront communiquées aux services à partir du 15 mai 2021 pour un retour des dossiers et des propositions au plus tard le 30 juin 2021. Sont concernés uniquement ceux qui sont en classe exceptionnelle. Soyez donc vigilant ! Qu'on ne vous oublie pas !

Changement de grade

Promotion à la hors classe

Les listes doivent être remontées à la DGRH nationale au 30 juin.

Promotion à la classe exceptionnelle

Les listes des agents éligibles seront communiquées aux services à partir du 15 mai 2021 pour un retour des dossiers et des propositions au plus tard le 30 juin 2021.

Changement de corps

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des CTPS

Les dossiers doivent être remontés à la DGRH au plus tard le 30 avril.

Toutes les informations relatives à la carrière des PTP ont été diffusées par la publication des lignes directrices de gestion au Bulletin Officiel EN et au Bulletin Officiel JS puis de la note de service annuelle parue au BOEN spécial n° 11 du 17 novembre 2020.

David Durand, Brigitte Harpagès, Blandine Pili, Richard Reboul
Membres du Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports
Vos représentants SEP-UNSA
sep.sg@unsa-education.org